



**LE GOUVERNEMENT**  
*du Grand-Duché de Luxembourg*  
Service Information et Presse

{ bienvenue sur le site du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)

```
<!-- http-equiv="Content-Type" content="text/html; charset=iso-8859-1"/></head>  
<td rowspan="4"><a href="contact/index.html" target="contact" data-bbox="114 621 797 676" style="border="0"><img alt="Home/Contact" data-bbox="114 621 797 676" style="width="45" height="11" border="0"/>
```

[www.gouvernement](http://www.gouvernement.lu) est en ligne depuis presque 3 ans. Avec plus de 3000 pages, le site est certainement un des sites les plus volumineux, sinon le plus volumineux, au niveau des sites de l'Etat luxembourgeois. Fréquemment mis à jour (jusqu'à 10 actualités par jour), le site attire chaque jour près de 2500 visiteurs, qui visitent plus de 9000 pages en moyenne.

Selon une étude de Ilres sur la situation du Luxembourg en matière de pénétration d'Internet et des TIC auprès de la population (février 2002), le site vient en première place concernant la notoriété spontanée des sites web de l'Etat.

Selon des statistiques du Centre informatique de l'Etat, plus de 60 % de toutes les pages de sites publics visitées sont des pages du site [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu).

Selon les réponses données au questionnaire « Vos réactions » qui se trouve sur le site :

- 80 % des personnes ayant répondu ont une bonne impression générale du site (38 % « très bonne », 42% « assez bonne »)
- 68 % déclarent avoir trouvé les informations qu'ils cherchaient (26% l'ont trouvé « tout à fait »; 42 % « en partie »)
- 57 % considèrent que les fonctionnalités offertes par le site sont « suffisantes et faciles à utiliser »
- 78% considèrent le graphisme agréable (42 % le considèrent « très agréable », 36% « assez agréable »)
- 83% considèrent la navigation simple (52 % la considèrent « très simple » ; 31 % « assez simple »)
- 74% déclarent revenir sur le site (59% « certainement », 25% « probablement »)

### La nouvelle version du site Internet [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)

Une nouvelle version du site Internet d'information et d'actualité du gouvernement ([www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)) est en ligne à partir du 6 novembre 2002.

A l'origine de ce site remanié en profondeur se trouvait la volonté du Service Information et Presse de gérer à l'avenir son site au moyen d'un système rédactionnel (CMS : Content Management System). Ceci parce qu'il s'agit d'un site volumineux et mis à jour fréquemment pour lequel l'utilisation d'un CMS présente des avantages évidents : gains en efficacité, en temps, en qualité et en rigueur dans la structuration du site.

### Infrastructure informatique centrale commune

Ce projet initial a pris plus d'ampleur quand la décision a été prise par la Commission nationale pour la Société de l'Information (CNSI) de mettre en place le CMS directement pour l'ensemble des sites futurs de l'Etat. Il s'agissait donc de réaliser au Centre informatique de l'Etat (CIE) une infrastructure informatique centrale qui sera au service de tous les ministères et de toutes les administrations de l'Etat.

Les avantages de la mise en place d'une infrastructure informatique commune au CIE sont multiples :

- Interopérabilité des sites Internet entre eux ainsi qu'avec les autres systèmes informatiques existants par la définition de standards techniques.
- Simplification de la gestion et de la maîtrise des infrastructures Internet par le personnel du CIE
- Minimisation des coûts au niveau de la mise en place de l'infrastructure, des licences pour les logiciels, de la maintenance et des optimisations futures à faire.
- Mise à disposition d'un même outil à tous les agents de l'Etat ce qui permet de faciliter partout la gestion et la mise à jour des sites sans devoir former les agents à x différents systèmes rédactionnels.
- Réutilisation possible des développements et des expériences faites dans un projet spécifique pour d'autres sites de l'Etat.
- Facilité de transfert de savoir-faire entre tous les utilisateurs.

### **Comité « Présence Internet »**

Dès le début du projet de mise en place d'un CMS central pour tous les sites de l'Etat la nécessité de définir en même temps un ensemble de normes à respecter par tous les sites de l'Etat au niveau graphique, technologique et de la qualité s'est fait sentir.

Un comité, appelé finalement comité « Présence Internet », a été donc mis en place, sous les auspices du groupe de travail eGovernment (un des groupes de travail qui existent au niveau de l'Etat pour faire avancer la société de l'information au Luxembourg), pour définir les standards à respecter par l'ensemble des sites de l'Etat et pour mettre en place le CMS. Ce comité est présidé par le Service Information et Presse (SIP) et composé par ailleurs des membres suivants : Centre informatique de l'Etat (CIE), Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (MFPRA) et Service des Médias et des Communications (SMC).

### **Charte de normalisation de la présence de l'Etat sur Internet**

Le comité « Présence Internet » s'est donc attelé à définir un ensemble de règles qui visent à garantir une certaine cohérence et un minimum de qualité en ce qui concerne la présence de l'Etat sur Internet. Ces réflexions se sont concrétisées dans la « Charte de normalisation de la présence sur Internet de l'Etat » qui a été adoptée le 30 mai 2002 par la CNSI et qui s'applique à tous les sites de l'Etat luxembourgeois.

Les objectifs de cette charte sont multiples :

- le développement d'une identité propre aux sites et portails de l'Etat luxembourgeois (définition d'une « Corporate identity ») ;
- la cohérence en ce qui concerne l'architecture de chaque site en particulier et l'architecture de la présence de l'Etat sur Internet dans sa globalité (réduction dans la mesure du possible des redondances entre les différents sites de l'Etat ; organisation et structuration des différents sites selon des critères similaires ; définition des différents types de sites possibles et clarification de leurs interactions et de leurs rôles spécifiques) ;
- la création de sites et de portails qui répondent aux besoins des utilisateurs et qui remplissent les standards de qualité définis (architecture de l'information similaire sur tous les sites) ;

- la qualité en ce qui concerne la gestion des projets ;
- l'optimisation de la gestion quotidienne des sites et l'amélioration continue des sites et portails ;
- une utilisation efficiente des ressources disponibles en minimisant les redondances et les surcoûts non-nécessaires au niveau des infrastructures, logiciels et applications (standardisation technologique et conceptuelle, interopérabilité des systèmes) ;
- la mise en place de procédures transparentes et identiques pour chaque organisme public (procédures standardisées pour chaque administration qui lance un nouveau projet Internet).

Pour plus de détails, veuillez consulter la charte de normalisation de la présence sur Internet de l'Etat ( [www.eluxembourg.lu/Charte\\_Version\\_1.0\\_Annexes.pdf](http://www.eluxembourg.lu/Charte_Version_1.0_Annexes.pdf) ).

## **Le projet pilote [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)**

Le site [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) est le principal (en nombre de pages et en fréquentation) des deux sites pilotes choisis pour servir de « cobayes » dans le cadre de la mise en place du CMS central et de la définition de la charte. Le second de ces deux sites pilotes est [www.eluxembourg.lu](http://www.eluxembourg.lu) qui ira lui aussi en ligne sous peu. Les paramétrages et adaptations du CMS aux besoins de l'Etat luxembourgeois ainsi que la charte doivent donc beaucoup aux réflexions menées dans le cadre du renouvellement en profondeur de [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) et aux enseignements tirés de ce projet.

On peut donc considérer [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu) comme la première illustration paradigmatique de ce que seront en principe à l'avenir tous les sites de l'Etat et comme le principal modèle de ce qui a été défini dans la charte.

## **Nouveau layout**

Le nouveau layout, qui est une illustration de la charte graphique définie pour tous les sites de l'Etat, est d'une structure simple et claire, et est basé en partie sur des enseignements tirés d'études récentes sur l'ergonomie de sites Internet.

Il cherche à distinguer clairement les rubriques de contenu (barre de navigation principale située à gauche) et les rubriques dites de support (barre de navigation horizontale en haut). Il s'agit d'organiser une navigation aussi transparente et aussi simple que possible pour l'utilisateur et de reprendre, afin que l'utilisateur n'ait pas à chaque fois à réapprendre une nouvelle logique, les mêmes principes de navigation sur tous les sites de l'Etat.

## **Nouvelles fonctionnalités**

- La nouvelle fonction de recherche permet des recherches plus ciblées sur l'ensemble du contenu du site.
- Par ailleurs toutes les pages pourront dorénavant être affichées dans une version imprimable et pourront être envoyées par e-mail à un ou plusieurs destinataires.
- L'index (table des matières) du site est automatiquement généré par le CMS.
- La rubrique « Nouveautés » affiche automatiquement les nouveautés des derniers 15 jours. Tout un ensemble de pages du site est généré automatiquement par le CMS et ne doit donc plus être mis à jour manuellement.
- Dans certaines rubriques une fonctionnalité d'archivage est intégrée, qui met à disposition les anciens documents.

- Des fonctionnalités intégrées permettent d'afficher facilement des boîtes à droite pour mettre en évidence des éléments ou des boîtes « Pour en savoir plus » pour proposer des liens liés ou des documents à télécharger.
- etc.

## Nouvelle structuration du contenu disponible

Les expériences et les réactions des utilisateurs collectionnées pendant presque 3 ans avec l'ancien site, ainsi que les réflexions menées dans le cadre du projet de migration du site vers le CMS ont permis d'optimiser et de simplifier davantage la structure et l'organisation du contenu du site.

La nouvelle version du site est constituée de 6 rubriques principales:

1. Le gouvernement
2. Ministères et administrations
3. Salle de presse
4. Dossiers
5. Publications
6. Tout savoir sur le Luxembourg

La rubrique « **Le Gouvernement** » présente le Premier ministre et les autres membres du gouvernement luxembourgeois et explique l'organisation et le fonctionnement du gouvernement. Elle permet aussi de consulter le programme gouvernemental, base de la politique de la coalition actuelle, ainsi que les discours annuels sur l'Etat de la Nation, les déclarations de politique étrangère et le budget de l'Etat. Elle présente finalement le Service Information et Presse du gouvernement.

La rubrique « **Ministères et administrations** » présente tous les ministères du gouvernement luxembourgeois, leurs coordonnées, leurs attributions et leurs rapports d'activités.

Sous la rubrique « **Salle de presse** » vous trouvez les informations et l'actualité politiques. Cette rubrique est subdivisée en les sous-rubriques suivantes :

- Communiqués et informations à la presse
- Conseils de gouvernement
- Actualité gouvernementale
- Discours
- Interviews

La rubrique « **Dossiers** » vous propose des informations plus détaillées concernant les grands dossiers politiques et thématiques.

La rubrique « **Publications** » vous donne accès aux publications du Service Information et Presse du gouvernement et d'autres administrations gouvernementales. Ces publications, qui concernent la vie politique, la famille grand-ducale, le Grand-Duché de Luxembourg en général ou qui sont les rapports d'activité des ministères, peuvent être visualisées, téléchargées et commandées en ligne.

La rubrique « **Tout savoir sur le Luxembourg** » vous permet de tout savoir sur le Grand-Duché. Elle présente des aspects très divers de la vie au Luxembourg et n'est pas centrée

sur des questions spécifiquement politiques. En début de l'année 2003, elle sera remplacée par un site dédié intitulé [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu) qui s'intéressera un peu à tous les aspects de la vie au Luxembourg et représentera en même temps un répertoire qui dirigera vers les autres sites luxembourgeois spécialisés dans les différents sujets.

## Les rubriques de support

Finalement, une série de rubriques de support complètent le site :

- Nouveautés : Affichage automatisé des derniers documents ajoutés au site
- Newsletter : Possibilité de s'abonner aux dernières nouveautés parues sur le site et d'en être informé par e-mail
- Liens : Une série de liens vers d'autres sites ou documents en relation avec les sujets traités sur [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)
- Sites liés : Des liens vers les principaux portails de l'Etat luxembourgeois et vers des sites en relation directe avec le site en question
- Vos réactions : La possibilité de remplir en ligne un formulaire sur le degré de satisfaction de l'utilisateur et de l'envoyer par e-mail
- Contact : La possibilité de contacter par e-mail les responsables du site
- Aide : Une aide en ligne sur le contenu du site et ses fonctionnalités
- Index : Affichage automatisé de l'arborescence du site (jusqu'au troisième niveau)
- A propos du site : Explications sur l'éditeur du site et des questions d'ordre légal

<b>Contact</b>
----------------

Tous commentaires et remarques sont les bienvenus.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations plus détaillées:

Service Information et Presse  
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg  
3, rue du Saint-Esprit  
L-1475 Luxembourg  
Tél. : 478 21 59 / 21 94  
Fax : 47 02 85  
[communication@sip.etat.lu](mailto:communication@sip.etat.lu)